



# Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

---

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2018**

### Membres présents :

Jean-Luc BALDENSPERGER, Dominique BOUDET, Michel DECHRISTE, Marc FOURBOUL, Sandrine GUERBER, Lucien GUTH, André HENCK, André HUBER, Marcel JACQUOT, Pierre KIMM, Catherine KOPP, Didier KREBS, Pierre KUNTZMANN, Marie-Ange MAECHLING, Philippe MARCHAL, Suzanne MARZOLF, Bertrand OPPERMANN, Myriame PHILIPPS, Raymond SCHAUB, Jean-Claude SCHNEIDER, Eric SCHUHMACHER, Roland SIFFERMANN, Sylvain SIRY, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.  
Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

### Membres excusés :

Arlette FOLKMANN, Marie-Christine HAUSS, Isabelle HEINTZ, Cornélia HOFFART, Valérie MARTINEZ, Thiebault PARRE, Jean-Pierre PIERRON, Raymond RICHERT, Pascal RUDLOFF et le membre de droit SPT-67.

### Procurations :

Mme Arlette FOLKMANN donne procuration de vote à M. Jean-Bernard SOMMER  
Mme Cornélia HOFFART donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL  
M. Thiebault PARRE donne procuration de vote à M. SCHUMACHER.  
M. Jean Pierre PIERRON donne procuration de vote à M. Marc FOURBOUL  
M. Raymond RICHERT donne procuration de vote à M. André HENCK  
M. Pascal RUDLOFF donne procuration de vote à M Didier KREBS

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 29 janvier 2018 à 14h40. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

### ↳ **1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2017**

M. André HENCK souhaite que soit rajouté en page 4 « des cartes non nominatives rechargeables » pour qu'il n'y ait pas confusion avec les cartes nominatives permanentes.

En intégrant cette modification, le Président met son approbation aux voix : le procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2017 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

## ↳ 2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONVENTION FINANCIERE 2018

Il y a deux points à noter :

- L'augmentation de l'enveloppe des chèques vacances de 205 200 euros qui prend en compte les négociations sur la création d'une 3<sup>ème</sup> tranche et la revalorisation des deux tranches existantes. Il s'agit d'une estimation et l'administration couvrira évidemment la dépense supplémentaire s'il y a lieu.
- La prise en compte de notre demande de revalorisation des cadeaux et des bons d'achats pour Noël enfants avec une enveloppe supplémentaire de 10000 euros.  
Lors de notre estimation, il n'a pas été pris en compte l'augmentation du coût du Palais des Congrès (modification du matériel technique, un garde barrière pour le parking, plan vigipirate à l'entrée..) Il s'agit de 2000 euros à déduire sur l'enveloppe globale : il subsiste 8000 euros pour l'augmentation des cadeaux et des bons d'achats pour Noël enfants.

M. André HENCK demande si l'intégralité des dépenses liées au Palais des Congrès est à la charge de l'Eurométropole et à combien s'élève le coût de la location pour l'année 2017.

M. Marcel JACQUOT répond qu'il faut déduire la participation des communes extérieures, ainsi que de la clinique RHENA qui paient la présence au spectacle de leurs enfants et accompagnants.

Il précise que le tarif 2017 était d'environ 36000 euros. Un tableau comparatif des dépenses sera présenté au prochain CA.

Il demande s'il y a des remarques concernant l'ensemble de la convention financière précisant que les autres montants sont inchangés.

La 1<sup>ère</sup> subvention n'a pas encore été versée et retarde ainsi la commande des chèques vacances. Mme CLEMENS explique avoir fait ce qu'il faut en temps et en heure et ne comprend pas ce retard.

La 1<sup>ère</sup> commande et la 2<sup>ème</sup> commande peuvent se faire grâce aux versements de la participation des agents. Mais pour la 3<sup>ème</sup> très conséquente, nous sommes tributaires du versement de l'Eurométropole.

M. André HENCK rappelle qu'à l'horizon 2022, le gouvernement imposera à 340 collectivités, dont la nôtre, la réduction des charges de fonctionnement de 3%. A l'avenir, il y aura donc un risque, du fait de la raréfaction de l'autonomie fiscale de la Ville et de l'Eurométropole, d'avoir moins de fonds disponibles.

M. Pierre KUNTZMANN prend la parole : « Les salariés sont amputés de la CSG sur leur rémunération de janvier à fin mars mais la régularisation n'aura lieu qu'en avril ». Il souhaite donc savoir si l'administration a pris attache avec la commission sociale pour que les agents en difficulté puissent avoir une aide.

M. Marcel JACQUOT explique que le budget de la commission sociale est propre à l'Amicale et que l'Administration n'a pas d'action là-dessus. La collectivité intervient dans les secours pour frais médicaux restant à charge.

### **3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENT DE VACANCES**

Le Président informe l'assemblée que la commission logement s'est réunie aujourd'hui même entre midi et deux pour faire le bilan de l'attribution été automne 2018 ainsi que les différents points qui seront abordés cet après-midi.

Il donne la parole à M Didier KREBS :

Il débute par le bilan attribution été-automne 2018 et explique qu'il y a un peu plus de demandes que l'an passé, 270 au lieu de 250 ; il subsiste 10 premières demandes en instance avec une proposition soit d'une autre date, soit d'une autre destination.

Tous ceux qui ont fait une demande et qui ont une réponse défavorable auront accès aux logements restants 15 jours avant tous les autres.

A partir du 16 mars, les locations seront ouvertes sans critère de priorité.

M. Marcel JACQUOT insiste sur le fait qu'il est important de faire une demande car elle donne une priorité de choix une quinzaine de jours avant tous les autres en cas de refus.

André HUBER pointe le fait que sur les 11 mobilhomes linéaires seule la moitié a été attribuée. Il exprime aussi que les demandes ne sont pas en réelle augmentation.

Mais qu'en est-il des pleines propriétés ?

Sans les linéaires, les offres sont insuffisantes l'été.

M. Marcel JACQUOT demande un bilan réel du coût des pleines propriétés avec le coût de l'amortissement pour qu'on puisse réellement comparer (le coût de la gestion et de l'amortissement). Il faudra réellement mesurer tous les critères.

La commission a discuté d'un projet d'acquérir un logement en Forêt Noire pour diversifier l'offre de proximité.

Le Président soulève l'énigme des multipropriétés, qui sont des produits de qualité avec le linge fourni, le ménage possible ou du moins contrôlé, et que les gens ne veulent pas. Pourquoi ?

M. Pierre KIMM était personnellement à Méribel et confirme que l'emplacement et le produit sont vraiment bien.

M. Dominique BOUDET pense que l'information faite est insuffisante et que la plupart ne savent pas tout ça.

M. J.Luc BALDENSPERGER dit que l'amicale a déjà communiqué plusieurs fois en ce sens.

M. Marcel JACQUOT propose de faire un dossier spécial multipropriétés la saison prochaine pour parfaire cette information.

Mme Suzanne MARZOLF précise qu'après l'attribution les multipropriétés restantes sont proposées avec précisions des avantages mais que, malgré tout, les amicalistes préfèrent les pleines propriétés.

M. André HENCK dit avoir rencontré beaucoup de partenaires CE et autres et que l'offre, tant par le nombre que par le tarif attractif, est exceptionnelle à l'Amicale et qu'il faut réellement en être conscient.

Le Président pense qu'il peut aussi s'agir d'un problème de budget pour certains ménages (temps partiel, famille recomposée, bas salaire...).

La location à la semaine permet d'augmenter le nombre de demandes.

Mme Suzanne MARZOLF répond que ce sont les sites les plus chers comme la Corse ou Portiragnes qui fonctionnent le mieux. Ceux qui partent veulent un endroit qui leur plaise.

M. Bertrand OPPERMANN ajoute en expliquant que Klingenthal, qui est un des sites les moins cher, ne marche pas.

M. André HUBER s'étonne tout de même d'avoir si peu de demandes 270 sur 8000 adhérents.

M. Marcel JACQUOT répond qu'il s'agit d'un désintéret plus global pour toutes les commissions (pêche, thé dansant, voyages...) et même au-delà : « travail et loisirs ne se mélangent pas ».

M. Pierre KUNTZMANN rajoute qu'il suffit de comptabiliser le nombre de présents à l'Assemblée Générale pour se rendre compte du désintéret global.

Pour terminer, le Président propose de faire une réunion de commission spéciale pour reprendre les points suivants :

- Pourquoi manque-t-on d'attractivité ?
- Comparaison linéaires, multipropriétés, pleines propriétés

#### Travaux appartements Vieux-Boucaux

Pour maintenir notre patrimoine en bon état, M. Didier KREBS propose de rénover les deux appartements de Vieux Boucaux pour un total de 5000 euros en moyenne par logement :

- portes de placards en mauvais état
- cabine de douche qui présente des tâches de rouille
- remplacement d'un buffet par des éléments fixés au mur
- rajouter des miroirs, remplacer l'éclairage
- repeindre l'escalier et les poutres d'encadrement
- changer le mobilier de terrasse

Mme Cathy KOPP souhaite savoir qui décide des travaux et de la hiérarchisation de ceux-ci ? Qui choisit le design ? Comment optimiser au mieux la surface, valoriser et rendre attractif les logements ? Pourquoi ne pas se faire aider par des professionnels dont c'est le métier ?

M. Pierre KIMM est d'accord avec l'idée d'être conseillé sans que cela entraîne des coûts exorbitants.

M. Didier KREBS dit prendre en compte les retours de nos résidents. Dans le choix du mobilier, on privilégie la solidité et le fonctionnel.

Le Président rajoute qu'on se fait conseiller par les professionnels qui interviennent en fonction du budget alloué. Le fonctionnel, le durable et le facile à nettoyer sont les critères prioritaires. Aujourd'hui, quand on refait une salle de bain, on la rénove complètement.

Mme Cathy KOPP dit que les gens aiment également aller dans les Vosges mais que l'aménagement des appartements à Klingenthal ne donne pas envie d'y aller. « Il faut réellement se poser la question, que souhaite-t-on ? On laisse les choses en l'état et ça ne marche pas ou bien on valorise le bien et l'attractivité sera au rendez-vous ? »

M. Marcel JACQUOT rejoint cet avis et pense qu'il serait important d'y attacher plus d'importance. Il rajoute que trouver une literie impeccable en arrivant est primordial.

Les matelas sont changés régulièrement mais les oreillers sont un réel problème, au bout de 2-3 mois, ils sont sales.

Une réflexion avait déjà été menée et il y a deux solutions :

- soit les oreillers sont supprimés et il faudra que les résidents les ramènent,
- soit on fournit des oreillers jetables.

Il faut qu'une décision soit prise rapidement en commission pour améliorer tous ces points.

Il propose aussi de prendre un photographe professionnel pour refaire des photos correctes des logements en particulier Paris pour mettre à jour notre site.

Le Président soumet les travaux des deux appartements à Vieux Boucaux au vote : ils sont **ADOPTES A L'UNANIMITE**.

#### Travaux appartement Tranche sur Mer

Des photos sont présentées par M. Didier KREBS

- salle de bain avec baignoire actuelle
- cuisine actuelle très vintage
- proposition de rénovation d'une salle de bain avec lavabo et douche
- proposition de rénovation de la cuisine équipée sur le mur plus grand avec disparition du buffet en pin et changement de la table et des chaises.

Le devis pour la cuisine et la salle de bain est de 10 000 euros.

Un devis pour refaire tout le sol en carrelage est en cours.

M. Bertrand OPPERMANN dit qu'il faudrait également prévoir de refaire les peintures de la cuisine et de la pièce à vivre.

Il souhaite aussi savoir si le changement de la vaisselle et de l'équipement est prévu ?

Le Président répond que non car il faudrait que quelqu'un se déplace, un retraité par exemple.

Mme Myriame PHILLIPPS dit qu'il serait souhaitable de demander aux personnes de faire des photos pour avoir l'état exact du bien.

M. Eric SCHUMACHER y est opposé mais demande quand sont prévus les travaux car pour lui il est inconcevable de louer Tranche sur Mer en l'état ?

M. Didier KREBS répond qu'il y aurait vraisemblablement une possibilité au printemps selon les disponibilités du professionnel.

M. André HENCK souhaite donner des précisions quant à la réunion de ce matin, la commission logement souhaite se réunir rapidement dans le mois à venir sur les points suivants :

- comment régler le problème des oreillers dans les 3 mois qui viennent ?
- problème entre deux locataires : la propreté
- beaucoup de retraités sont disponibles. Mais que peut-on leur demander, dans quelle conditions sans oublier le point assurance ? (pas d'électricité, pas de travail dissimulé..)  
Que peut-on offrir en échange ? (des locations gratuites, par exemple).  
Seul le design n'avait pas été évoqué.

Mme Myriame PHILLIPPS demande que des devis soient tout de même demandés.

Le Président rajoute qu'il faudrait analyser l'organisation des travaux et la manière de prioriser.

M. Jean Luc BALDENSPERGER relate qu'avant un appartement était refait de A à Z.

Avant, la réglementation était différente, la collectivité suivait et on bénéficiait de mise à disposition des agents.

Au 10 000 euros du devis actuel, il faut rajouter la réfection complète de la pièce à vivre avec le sol et la peinture des murs et des plafonds. Or si la décision ne se prend pas rapidement, les travaux ne pourront plus avoir lieu avant l'été.

Aussi, le Président propose une enveloppe de 20 000 euros maxi pour la réfection complète de la salle de bain, de la cuisine et de la pièce à vivre à Tranche sur Mer en déléguant le pouvoir à la commission logement : il soumet cette proposition au vote : elle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

Proposition d'achat d'une terrasse de notre appartement à Hyères :

M. Marcel JACQUOT explique qu'Hyères est le dernier appartement acheté. C'est un duplex qui dispose de 3 terrasses. Le voisin, qui habite en dessous, souhaite racheter celle au-dessus de chez lui. Cela exigera le perçage de la dalle ainsi que la séparation complète avec l'autre terrasse. Il prendrait évidemment tous les travaux à sa charge.

Aussi, il aimerait savoir si l'Amicale était d'accord pour lui vendre cette terrasse avant d'entreprendre toutes les démarches (analyse financière, accord copropriété, architecte, étude d'accès, métrage, faisabilité...). Il propose 4000 euros qui correspondent à l'achat d'une place de parking.

M. Didier KREBS montre à l'aide de photos la disposition des différents éléments.

M. Bertrand OPPERMANN souhaite connaître la surface pour une meilleure évaluation.

Le Président demande si les personnes présentes sont ouvertes à un accord de principe avant de parler de prix sachant que la commission de ce matin a donné son accord.

L'analyse pourra se faire à postériori.

Mme Cathy KOPP signale que la terrasse est juste à côté de notre chambre à coucher et que si on la vend, il y a un risque de nuisance car la terrasse en question est réellement mitoyenne à la chambre. Elle insiste pour que ce point figure au compte rendu en cas de réclamation. Les autres terrasses sont mitoyennes entre-elles.

M. Pierre KIMM demande quelle est l'intérêt de vendre cette terrasse et s'il s'agit uniquement d'un avantage pécunier ?

Le Président affirme que l'argent n'est pas le critère premier. Il réitère le fait que cet appartement dispose de trop de terrasses et qu'un voisin se propose de nous en racheter une.

M. Jean-Bernard SOMMER rajoute que la terrasse en question est fissurée et que cela posera tôt ou tard un problème d'étanchéité et d'infiltration sachant que l'appartement du voisin est juste dessous. Les autres sont également fissurées.

Le Président soumet au vote un accord de principe pour la vente de cette terrasse sous réserve d'un accord sur le prix qui demande une évaluation.

Avec 8 voix contre, 4 abstentions et 16 voix pour, l'accord de la vente est **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOIX**.

Proposition d'achat de la cave de notre appartement à Bormes-les-Mimosas :

En 2000, une personne a acheté dans la copropriété un logement auquel est associé un petit studio en sous-sol. Cinq ans après en raison de travaux, il voit le plan des caves et s'aperçoit que son studio est composé de 3 caves, 2 qui lui appartiennent et la nôtre au centre en plus d'une partie des communs.

Par le biais d'un notaire, il nous fait une proposition d'achat de notre cave de 4 m<sup>2</sup> à 6900 euros.

Suite à la réunion de bureau du 15 janvier dernier, il a été répondu au notaire, avec copie au propriétaire, que les administrateurs n'étaient pas d'accord de vendre sans réparation du préjudice subi par notre association depuis toutes ces années.

L'actuel propriétaire répond qu'il comprend notre position. Il réexplique qu'il a acheté ce bien, que le notaire de l'époque ne lui a présenté ni plan d'appartement, ni plan des caves et qu'il ignorait que cette cave nous appartenait.

Il s'engage à nous dédommager pour les charges de copropriétés ainsi que pour la taxe d'habitation et foncière sur toutes ces années.

M. Bertrand OPPERMANN demande si on lui vend une partie de studio ou une cave, l'évaluation n'étant pas la même ? Ce studio a-t-il été loué car cela peut aussi faire partie du préjudice ?

M. Pierre KIMM et Mme Cathy KOPP signale un problème de responsabilité et d'assurance surtout qu'il s'agit d'une cave qui a été transformée en habitation.

L'amicale a également sa part de responsabilité mais M Eric SCHUMACHER pense que l'actuel propriétaire est une victime et qu'il parait de bonne foi.

«Que souhaite-t-on : régulariser la situation ou bien, gratuitement, sans rien y gagner, on s'obstine à récupérer notre cave en attaquant l'ancien propriétaire ? »

M. Pierre KUNTZMANN rajoute qu'il y a, en plus de la nôtre, plusieurs erreurs successives : le notaire qui n'a pas fait son travail, pas de déclaration de travaux, pas de changement de destination faite à la collectivité...

Pour recentrer le débat, M. André HENCK rappelle la réponse donnée suite à la réunion de bureau du 15 janvier : il propose d'attendre le montant accordé pour le préjudice que nous avons demandé ainsi que la négociation sur le prix de vente qui est actuellement de 6900 euros pour 4 m<sup>2</sup> pour décider de vendre ou non au prochain Conseil d'Administration.

En finalité, le Président soumet la proposition de M. André HENCK en demandant si dans le principe, il n'y a pas plus de la moitié des participants qui s'opposerait à la vente. Ce n'est pas le cas.

Il reprendra donc contact avec le futur acheteur pour obtenir l'estimation globale : dédommagement en plus du prix d'achat.

#### **4<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DE LA FETE DE NOEL DES RETRAITES**

M. Marcel JACQUOT donne la parole à M. Lucien GUTH.

M. Lucien GUTH trouve qu'il s'agit d'une réelle réussite tant au niveau de l'organisation qu'au niveau du spectacle et remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour ces 3 journées.

M. Christian OPPERMANN a même posé 3 jours de congé pour s'occuper de la sono.

Le Président dit avoir eu des retours positifs au niveau des 2630 colis distribués.

Avec un retour des offres de spectacles fixé au 09 mars, il annonce une réunion pour le choix des spectacles enfants et retraités le 15 mars 2017.

## **5<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DE LA FETE DE NOEL DES ENFANTS**

M. Lucien GUTH se félicite car tout a bien fonctionné : le spectacle réussi avec la participation du public, des maquilleuses avec un succès croissant, le Père Noël toujours autant photographié. Nous avons pu bénéficier de tous les sapins de la Fête des Aînés.

M. Marcel JACQUOT a eu une crainte au niveau du spectacle car au dernier moment deux numéros ont été annulés en raison d'artistes malades. Cela s'est finalement très bien passé. La distribution des friandises très réglementée s'est bien déroulée sans problème de stock.

Il déplore l'augmentation des tarifs et des coûts (rajout du nettoyage entre chaque séance, gardien du parking, les secouristes...). Si on souhaitait changer de salle, le Zénith serait un choix possible sans pour cela convenir entièrement à nos besoins : pas aussi confortable, lieu plus froid, à la sortie de salle pas de lieu de rencontre.

M. André HENCK soumet le fait que ces frais sont remboursés par la collectivité et qu'ils sont dûs à la privatisation de la gestion.

M. Lucien GUTH précise que l'Administration a toujours honoré les dépassements.

Le président rappelle qu'une invitation sera envoyée pour la réunion du choix des spectacles Noël enfants pour le 15 mars 2017 le matin dès 9 heures et jusqu'à 13h30.

## **↳ 6<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CALENDRIER 2018**

Le Président précise que les 2 dernières dates du tournoi de poker ne sont pas connues. Il invite, ceux qui le souhaitent, au mercredi de travail de l'étang.

## **↳ 7<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN SOIREE DU 19 JANVIER 2018**

La soirée s'est bien déroulée : il y avait une cinquantaine de participants. La salle se composait uniquement de la partie cuisine et le lieu était donc plus amical.

## **8<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : OUTIL DE GESTION DE L'AMICALE**

Le Président rappelle qu'un groupe de travail (Suzanne MARZOLF, Jean-Bernard SOMMER, Didier KREBS, Michèle WENDLING et Marcel JACQUOT) avait été désigné pour auditionner différentes sociétés (Helfrich, Comitéo, Delta CE, Henley-IT...)

La société Comitéo a tout de suite retiré son offre car elle était dans l'incapacité d'honorer notre demande.

Suite à cela, un cahier des charges avec une mise en route demandée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été envoyé aux différents fournisseurs avec une réponse pour le 15 mars 2018.

Une première offre de HENLEY IT a été faite à plus de 50 000 euros.



M. André HENCK dit qu'il faut être vigilant par rapport au prix de la maintenance et de toute modification qui pourrait être demandée. Il demande à ce que tout soit écrit et précisé : le coût de la mise en place, la gestion et les changements éventuels.

M. Pierre KUNTZMANN propose de demander conseil au service informatique de l'Eurométropole. M. Marcel JACQUOT répond que personne ne connaît la comptabilité privée dans la maison.

## ↳ 9<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

### POSTES DE SECOURS 2018

Le Président a pris contact avec différents intervenants (Croix blanche 67, Protection Civile 67, Assistance Sauvetage Recherche et Terre Neuve 67) en leur envoyant un cahier des charges.

Les offres sont les suivantes :

- Croix Blanche 67 : 1 800 euros
- Protection Civile 67 : 1614.90 euros
- Assistance Sauvetage Recherche : 1 515 euros
- Terre neuve 67 : 2 313 euros

M. Philippe MARCHAL explique que deux autres sociétés viennent d'obtenir un agrément et souhaite savoir s'il est encore possible de les solliciter.

Il y a urgence et une réponse rapide est nécessaire.

M. Marcel JACQUOT transmettra le cahier des charges à M. Philippe MARCHAL et demande si l'assemblée est d'accord pour retenir l'offre la moins chère : elle l'est.

### MARCHE GOURMANDE à ECKWERSHEIM

Le Président a été contacté par une élue de la commune d'Eckwersheim qui lui explique qu'une marche gourmande est organisée tous les ans dans leur village.

Il est demandé aux administrateurs s'ils sont d'accord pour publier cette information dans le journal ?

Si cela se fait, les sollicitations seront trop nombreuses et cela deviendra très vite ingérable.

Il sera répondu que le publiciste peut être sollicité mais que cela sera une opération payante.

### DEMANDE DE SECOURS POUR FRAIS MEDICAUX

Mme PHILIPPOT de Mutest a réceptionné une demande de remboursement d'un lit médicalisé pour un agent : la dépense totale est de 3015 euros avec un remboursement Sécurité Sociale de 1 030 euros et de 515 euros pour la Mutest. Elle souhaite avoir l'accord préalable pour ce secours.

Il est possible d'octroyer une aide à hauteur de 50% maximum du restant à charge.

Le Président soumet cette proposition au vote : elle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

### **COURTE PAILLE**

Une offre de 15% de réduction sur présentation du flyer visible et imprimable sur le site de l'amicale est proposée par le Restaurant Courte Paille de Fegersheim jusqu'à la fin de l'année.

### **EXPO VENTE**

L'expo vente aura lieu jeudi le 17 mai, 10 jours avant la fête des mères.  
La distribution des parfums se fera le même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 29 janvier est levée à 17h20.

Suzanne MARZOLF  
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT  
Président